



Enseignement Public et Informatique
Association (loi 1901)

13, rue du Jura - 75013 Paris — (1) 43 37 86 14

Fondée en 1971
Agréée et habilitée par le
Ministère de l'Education Nationale

Paris, le 18 janvier 1994

Monsieur François Bayrou
Ministre de l'Education Nationale

objet : participation
à la concertation en cours

Monsieur le Ministre,

L'association Enseignement Public et Informatique qui, depuis sa création en 1971, mène une réflexion sur la place de l'informatique et des technologies nouvelles dans le système éducatif et participe à leur développement, souhaite être associée aux concertations que vous engagez sur l'Ecole.

Les mutations technologiques - et notamment le traitement moderne de l'information et de la communication dans l'ensemble des activités humaines - rendent indispensable une évolution des processus d'enseignement et de formation aussi bien en termes de contenus que de méthodes.

Dans les contextes culturel, industriel, économique et scientifique actuels, l'association EPI propose un élargissement de la culture générale des élèves et des étudiants, futurs citoyens du XXIème siècle.

Une évolution du système éducatif intégrant résolument l'informatique et les technologies modernes est de nature à faciliter les évolutions économiques, sociales et culturelles de cette fin de XXème siècle et à sauvegarder les chances de la France dans la compétition avec les autres pays développés.

L'EPI est en mesure de présenter des propositions précises et concrètes reposant sur une expérience collective d'enseignants et de formateurs dont les compétences sont reconnues sur le terrain et par le Ministère de l'Education Nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Jacques LUCY
Président